

BILLS PRIVÉS

Le Sénat se forme en comité plénier, sous la présidence de l'honorable M. Christie, pour la deuxième lecture de la loi en vue de créer le ministère des Douanes. La mesure est adoptée.

Rapport est fait du projet de loi modifié qui est adopté et la troisième lecture est fixée à la séance suivante.

La loi pour accroître la sécurité de la Couronne et du gouvernement est lue pour la deuxième fois, déferée au comité plénier, rapport est fait sans amendement et la troisième lecture est fixée à la séance suivante.

La loi relative à l'émission ou à l'importation de monnaie de cuivre est lue pour la deuxième fois.

Le Sénat se forme en comité plénier pour l'étude du projet de loi, rapport est fait et le Sénat demande à siéger le samedi suivant.

Les honorables sénateurs Ferrier et Bureau disent que seul le gouvernement devrait être autorisé à émettre des pièces de monnaie.

L'honorable M. Campbell, appuyé par l'honorable M. Mitchell, propose que lorsque le Sénat s'ajournera, vendredi, il demeure ajourné jusqu'au samedi à onze heures. Adopté.

Le projet de loi relatif aux personnes en état d'arrestation, accusées de crimes de haute trahison et de félonie, est lu pour la deuxième fois et déferé au comité plénier du Sénat, présidé par l'honorable sénateur Hamilton de Kingston. Rapport est fait de la mesure sans amendement. La troisième lecture est fixée à la séance suivante.

TRAITEMENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

L'ordre du jour suivant appelle la deuxième lecture du projet de loi intitulé: «Loi en vue de fixer le traitement du gouverneur général.»

L'honorable M. Sanborn, appuyé par l'honorable M. Armand, propose la deuxième lecture du projet de loi. Il dit que l'Acte d'Union a fixé le traitement du gouverneur général à 10,000 livres sterling jusqu'à ce que le Parlement du Dominion modifie cette disposition. Il s'agissait d'une entente préliminaire et le montant n'avait pas été fixé. Selon lui, la majorité de la population pense que la somme est trop élevée pour un pays comme le nôtre. On a dit qu'il s'agissait d'une fonction impériale et qu'on devrait la juger comme telle. Il faut offrir une hospitalité généreuse et le traitement élevé doit attirer de grands hommes à accepter ces fonctions. En règle générale, les gouvernements représentatifs réduisent les traitements. Les Indes britanniques, qui

comptent une population de 191 millions et de grandes richesses n'ont pas cherché à augmenter le traitement proposé.

Le sénateur donne la liste des traitements versés au gouverneur général de toutes les colonies britanniques et conclut en disant qu'au traitement proposé notre gouverneur général est mieux payé que tout autre officiel du gouvernement impérial compte tenu du climat, de la position et des avantages sociaux. Les responsabilités personnelles du gouverneur général échoient à ses principaux conseillers et pour cette raison encore, son traitement ne devrait pas être aussi élevé. Si l'honneur d'être membre du Parlement suffit, sans qu'on reçoive de traitement mais seulement une indemnité, comme on nous le dit, à plus forte raison le poste de gouverneur général de l'une des plus importantes colonies de la Couronne devrait, dans une certaine mesure, remplacer le traitement. La somme mentionnée dans le projet de loi est bien suffisante pour une indemnité. Le gouverneur général pourra s'associer avec l'élite sociale et les intellectuels. Nous ne sommes sûrement pas barbares au point où un homme d'État ou un noble britannique doivent se considérer déportés. Il est très enviable de résider dans un pays comme le nôtre. Après tout ce qu'on a dit de la grande générosité, de l'hospitalité et de toutes les largesses de nos gouverneurs, on se rend compte qu'aucun d'eux ne nous laisse plus pauvres qu'on ne l'était à leur arrivée; toute expérience nous apprend quelque chose. Tous les petits profits qui se rattachent à ce poste et qui représentent des milliers et des milliers de dollars comme les comptes publics des années précédentes en font foi, augmentent chaque année de façon alarmante. Il attache beaucoup d'importance à cette question, parce qu'il sait que l'opinion publique s'agite devant toutes ces extravagances qui augmentent chaque année et qui continueront d'augmenter si on n'y met pas un frein en commençant par réduire les traitements les plus élevés et en réduisant toute l'échelle de traitements. Le sénateur conclut en priant le Sénat de façon énergique et éloquente de ne pas sous-estimer les opinions exprimées à la Chambre des communes où le cabinet s'est transformé en une forte opposition ce qui prouve clairement que même les liens de partis ne sont pas assez forts pour vaincre l'hostilité prononcée qui existe face à des programmes extravagants et au gaspillage qui se produit dans un jeune pays comme le nôtre. On ne rapporte ici qu'un bref résumé de cette éloquente plaidoirie. Il espère donc que le projet de loi présenté par la Chambre des communes pour fixer le traitement du gouverneur général à \$32,000 sera approuvé à l'unanimité par le Sénat.